



Institut
Catholique
de Rennes

MASTER
EN ALTERNANCE

**COMPTABILITÉ
CONTRÔLE
AUDIT**

M1, M2

DIPLÔME D'ÉTAT
EN CONVENTION
AVEC LE CNAM INTEC

Le master CCA en alternance vise à donner aux étudiants à la fois les compétences théoriques liées à l'apprentissage en classe mais également une connaissance opérationnelle des pratiques de la comptabilité, de l'audit et des dimensions juridiques et managériales connexes.

Il s'agit durant ces 2 années d'études d'acquérir en plus des compétences théoriques, un savoir-faire, un savoir être et un faire-savoir nécessaires pour une évolution professionnelle dans des postes à responsabilité.

le **cnam**
Intec

DIPLÔME
NATIONAL DE
MASTER
CONTRÔLE
PAR L'ÉTAT

TROUVER
L'EXCELLENCE
EN CHACUN

CAMPUS DE KER LANN
www.icrennes.org

MASTER **COMPTABILITÉ CONTRÔLE
AUDIT** - EN ALTERNANCE

M¹ - PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER

SEMESTRES 1 ET 2

| | |
|---|------------|
| • Finance | 12 CRÉDITS |
| • Management et contrôle de gestion | 18 CRÉDITS |
| • Management des systèmes d'information | 12 CRÉDITS |
| • Anglais des affaires | 12 CRÉDITS |

M² - DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER

SEMESTRES 3 ET 4

| | |
|---|------------|
| • Gestion juridique, fiscale et sociale | 24 CRÉDITS |
| • Comptabilité et audit | 24 CRÉDITS |
| • Préparation au mémoire | 6 CRÉDITS |
| • Mémoire professionnel | 12 CRÉDITS |

ALTERNANCE SUR 2 ANS

Volume global de la formation : 120 crédits

NB. : Les codes correspondent aux formats de formations CNAM

Inscrit RNCP : **35991**

Possibilité de suivre la formation en alternance (contrat pro, d'apprentissage ou pro-A).



Modalités de recrutement :

Recrutement sur dossier et programmation éventuelle d'un entretien d'admission.

Attention, en complément du CV, lettre de motivation, diplôme, les candidats peuvent joindre leur résultat au test du score IAE message, ce n'est pas obligatoire, mais recommandé.

DANS LE CADRE D'UNE FORMATION CONTINUE, COMMENT FINANCER MA FORMATION ?

Les employeurs (privés et publics) peuvent financer votre formation au CNAM dans le cadre du plan de formation de l'entreprise :

- **Vous êtes salarié(e) :** adressez-vous à votre employeur.
- **Vous êtes demandeur(se) d'emploi :** adressez-vous à votre conseiller Pôle Emploi qui peut vous permettre d'obtenir la prise en charge de tout ou partie des frais de votre formation, en passant par le dispositif "qualif-emploi" de la région Bretagne (prise en charge jusqu'à 3000 € des frais d'une année universitaire).

Renseignements : Monsieur Luc Le Provost - 02.99.05.35.42 - l.leprovost@icrennes.org



Institut
Catholique
de Rennes

ICR - Campus de Ker Lann - 48 rue Blaise Pascal - 35 170 BRUZ
Tél. : 02 99 05 84 75 - Mail : icr@icrennes.org

www.icrennes.org

